

30 mar 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2007](#)

Fedesco

Installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics

Installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics

Sur proposition de Mmes Freya Van den Bossche, ministre du Budget et de la Protection de la consommation, et Els Van Weert, secrétaire d'Etat au Développement durable et à l'Economie sociale, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 27 décembre 2004 portant mission de la société fédérale d'investissement et de sa filiale Fedesco. La Belgique doit rattraper un retard important sur le plan de l'énergie solaire. A cet égard, le Conseil des ministres de Louvain des 17 et 18 mars 2007 a encouragé la mise à disposition des toits des bâtiments publics, l'installation de panneaux solaires sur l'infrastructure des entreprises publiques (exemple : les gares) ainsi que l'installation de panneaux solaires par les pouvoirs publics eux-mêmes. Le projet d'arrêté royal confie à Fedesco (*) la mission supplémentaire de coordonner et de faciliter la mise en place d'installations d'énergie renouvelable, en particulier de panneaux solaires, sur les bâtiments qui hébergent les SPF, les SPP, les organismes d'intérêt public et autres services soumis à l'autorité, au contrôle ou à la surveillance de l'Etat fédéral. Par ailleurs, l'endettement autorisé de Fedesco passe de 5 millions à 10 millions d'euros. (*) Fedesco est une société anonyme de droit public, constituée le 2 mars 2005, qui a pour objet social l'étude et la réalisation de projets assurant un progrès économique et environnemental, dans le domaine de l'éco-efficience des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe